

---

---

## EPREUVE QUALIFICATIVE

---

---

25<sup>e</sup> CONCOURS  
2013 - 2015

Groupe XIV – Classe 7  
**ENLUMINURE**

8 MARS 2013

Cette épreuve obligatoire est organisée après la clôture des inscriptions. Elle permet de s'assurer, avant de s'engager dans le travail de longue haleine que représente le sujet final, que les candidats possèdent les acquis fondamentaux leur permettant de concourir. Les candidats apporteront leur matériel personnel (dont un certain nombre d'éléments leur sera spécifié précisément lors de leur convocation à cette épreuve). Ils présenteront également un dossier reflétant de façon libre leur expérience (travaux personnels et/ou travaux de commande).

### DEROULEMENT DE L'EPREUVE :

L'épreuve qualificative se déroulera sur une durée de **dix heures cinquante minutes** (10h50) réparties **sur deux jours** et sera décomposée comme suit :

- Épreuve pratique (tracés, composition ...) : durée 10 heures.
- Épreuve de connaissances théoriques et de réflexion : durée 50 minutes.

- **Epreuve pratique (10 heures) :**

**À partir de détails d'enluminures historiques qui lui seront remis sur place, le candidat devra reproduire les extraits demandés réunissant obligatoirement :**

- **Une pose d'or à la feuille libre** sur mordant et **une pose de poudre d'or**.

(La préparation de l'or en coquille sera effectuée par le candidat devant le jury).

Le choix technique de la pose d'or sera déterminé par le candidat en fonction des modèles proposés.

- un fond paysagé, deux drapés et deux visages d'époques différentes avec une partie ornementale.

**Les techniques de peinture spécifiques aux époques proposées devront être respectées.**

Ces extraits seront placés selon une mise en page harmonieuse laissée au libre choix du candidat.

- Les outils graphiques employés sont laissés au choix du candidat (pinceaux, plumes...).

- **En ce qui concerne les matériaux :** doivent obligatoirement être employés **pigments et détrempe(s)**. La détrempe sera préparée par le candidat devant le jury. Les pigments peuvent être de fabrication personnelle ou industrielle.

L'utilisation d'aquarelles ou de gouaches industrielles n'est pas proscrite (**si elles ne sont employées que marginalement**).

- **Le travail doit être exécuté sur parchemin animal (mouton, chèvre...)**

Le parchemin sera apporté par le candidat - au moins 2 feuilles (format cloche 30 x 20 cm). Celui-ci pourra être préalablement tendu mais ne devra pas être marouflé sur un support quelconque.

- Le candidat adaptera son support au travail à réaliser, ce qui pourra demander une préparation spécifique de ce dernier.

- Il sera demandé aux candidats d'exécuter une enduction sur feuille de papier artisanal proche des papiers médiévaux et d'y peindre la palette des couleurs utilisées lors de l'épreuve sur parchemin (la mise en page de cette palette sera prise en compte).

*Les adresses de maîtres parcheminiers et papetiers recommandés seront fournies lors de l'inscription.*

- Les outils et matériaux (pinceaux, pigments, aquarelle, gouaches, or\*, médiums, mordants, colles, ...) doivent être apportés par le candidat, selon ses choix, ses préférences et/ou ses habitudes de travail.

\* L'or en coquille, devant être préparé sur place, le candidat devra se pourvoir en **or en poudre non aggloméré**.

**Le travail sera noté selon les critères et coefficients suivants :**

Critères	Notation	Coefficient
<b><u>Qualité de la réalisation :</u></b> (techniques utilisées, dessin, choix des couleurs (pigments utilisés), épaisseurs des couches, lavis, glacis, aplats, pose de l'or ( <b><u>méthodes traditionnelles obligatoires</u></b> ) travail des détails, compréhension de la symbolique, concentration, propreté, qualité et sensibilité artistique, réalisation, ... )	/20	15
Maîtrise et connaissance des différents matériaux et techniques employés.	/20	5

• **Epreuve théorique (50 minutes) :**

Les candidats seront entendus individuellement à partir de 11 h 00 le premier jour selon l'ordre de convocation.

Le candidat aura à répondre à des questions portant sur des connaissances d'ordre technique, pratique, symbolique et historique. Il aura également, sur certains points, à exprimer une opinion personnelle permettant d'évaluer ses capacités de réflexion et son recul par rapport à sa pratique. Il devra, pour cet entretien, apporter un dossier

représentatif et diversifié de ses travaux professionnels ou personnels, finalisés ou non, avec un maximum de 20 documents (originaux autant que possible).

## **II – Dates et lieux du concours.**

Seront précisés mi 2013.

Toute question doit être adressée à : [contact@meilleursouvriersdefrance.org](mailto:contact@meilleursouvriersdefrance.org). Le COET retransmettra, le cas échéant, au Président de classe.

## **EPREUVE FINALE**

Les candidats sont invités à consulter le référentiel dans lequel la nature de l'épreuve et les caractéristiques de l'œuvre sont précisées.

Le sujet sera mis en ligne après l'épreuve qualificative.